



## AG ordinaire et extraordinaire - et droit des salariés

Par **cristellemellado**, le **17/09/2010** à **16:24**

Bonjour,

L'AG Ordinaire et extraordinaire de ma société va bientôt avoir lieu.

Cette AG va peut-être marquer un tournant dans la vie de la société, révocation de la DG , arrivée de nouveaux actionnaires, .....

En tant que salarié, puis-je demander à y participer ?  
Que peut faire la DUP : y assister, prendre la parole, ...?

Notre DUP étant assez passive, nous sommes un groupe de salariés à vouloir nous faire entendre, et faire entendre nos doutes et peurs.  
Que pouvons-nous faire ?

Merci de votre aide

CM

Par **lexconsulting**, le **17/09/2010** à **21:57**

Bonjour

L'AG Ordinaire et Extraordinaire d'une société se fait entre associés

Les dirigeants peuvent inviter les salariés à l'AGO mais il n'y a aucune obligation légale de le faire

Le DUP, par contre, assiste au Conseil d'Administration, et aux AG, étant précisé qu'il a également accès aux éléments remis aux actionnaires

Il ne faut pas oublier que le DUP est élu par les salariés et exerce ses prérogatives en vertu de son mandat d'élu. S'il se montre "passif" vous savez quoi faire pour les prochaines élections.

Bien Cordialement

Lex Consulting